

régime et les lois complémentaires sur les pensions et allocations de retraite au Canada s'inspirent des principes suivants:

a) l'augmentation immédiate de la pension de sécurité de la vieillesse à \$100 par mois pour tous les bénéficiaires actuels, l'intégration de ces pensions à la caisse de retraite modifiée et leur paiement sur les fonds de cette caisse;

b) l'établissement d'un régime visant à assurer sur le plan national un revenu minimum aux retraités, la participation à ce régime étant ouverte à tous sans cependant être obligatoire;

c) le principe selon lequel un régime national de pensions de retraite devrait non pas être superposé obligatoirement aux régimes actuels de pensions et de retraite, mais les compléter en comblant les lacunes de la protection offerte par les régimes actuels de pension de retraite afin que tous bénéficient au moins du niveau de protection prévu au paragraphe b), la participation étant néanmoins facultative pour ceux qui jouissent déjà d'une protection égale ou supérieure à ce niveau;

d) le principe selon lequel les lois et négociations sur les pensions devraient continuellement tendre à instaurer réellement la transférabilité des pensions d'une industrie à l'autre et d'un secteur à l'autre, chose à laquelle ne parvient pas le régime actuel;

e) la suppression de certaines anomalies spécifiques et déraisonnables comme par exemple celles qui font que plusieurs employeurs peuvent être obligés de verser une cotisation annuelle complète pour le même employé sans avoir le droit de se faire rembourser par la caisse, ou encore celles qui obligeront certaines maîtresses de maisons à opérer des retenues sur les salaires de leurs domestiques tandis que d'autres en seront dispensées bien que les taux de base des salaires soient les mêmes.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Perth m'a prié de demander que cet avis de motion soit réservé.

M. l'Orateur suppléant: Réservé, à la demande du gouvernement.

Des voix: D'accord.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE STAGES

M. A. D. Hales (Wellington-Sud) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'établir un programme de stages à la Chambre des communes, dont l'objet serait de permettre à des diplômés en sciences politiques, des journalistes et des professeurs de droit, jeunes et brillants, de se familiariser avec les rouages législatifs du pays. Les participants feraient un stage de six à neuf mois à Ottawa, travaillant à plein temps à titre d'adjoints à des députés. Ils recevraient un traitement minimum qui serait financé par le gouvernement et par une subvention d'une fondation établie. Le choix des stagiaires se ferait par voie de concours chaque année et de manière à coïncider avec l'ouverture d'une session.

—Monsieur l'Orateur, je suis gré au gouvernement de permettre aux députés, grâce à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, d'exposer leurs idées et les suggestions qui leur semblent profitables à

cette auguste assemblée, aux députés et, de façon générale, au gouvernement.

La motion dont j'ai la présomption de saisir la Chambre, est née de l'accumulation croissante du volume de travail que je trouve sur mon pupitre depuis mon élection à la Chambre des communes, soit depuis environ dix ans. Je suis certain que tous les députés ont constaté, comme moi, que, d'année en année, le volume de travail s'accroît, qu'il faut lire des mémoires plus nombreux, effectuer beaucoup de recherches, bref, que la tâche du député s'alourdit sans cesse.

Je suis sûr que nombre d'entre nous entrent à la Chambre sans être aussi bien préparés qu'ils le voudraient pour traiter de l'énorme masse de mesures législatives qui se présentent à nous de temps à autre. Ce manque de préparation alourdit de plus en plus la tâche du député. Comme exemple, il suffit de penser au régime d'assistance publique du Canada, dont la Chambre est saisie à l'heure actuelle. Face à l'énorme complexité de cette mesure, comment un député est-il censé comprendre aussi bien qu'il le devrait sans s'être fait aider auparavant ou sans avoir eu un certain temps pour la fouiller. Rétrospectivement, on peut dire la même chose de cette énorme mesure législative que la Chambre a adoptée, le régime de pensions du Canada.

Que faire pour remédier au problème dont j'ai parlé? La réponse réside peut-être en partie dans le projet de résolution que j'ai présenté à la Chambre. On y lit:

La Chambre est d'avis que... le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'établir un programme de stages à la Chambre des communes dont l'objet serait de permettre à des diplômés en sciences politiques, des journalistes et des professeurs de droit, jeunes et brillants, de se familiariser avec les rouages législatifs du pays. Les participants feraient un stage de six à neuf mois à Ottawa, travaillant à plein temps à titre d'adjoints à des députés. Ils recevraient un traitement minimum qui serait financé par le gouvernement et par une subvention d'une fondation établie. Le choix des stagiaires se ferait par voie de concours chaque année et de manière à coïncider avec l'ouverture d'une session.

Ce projet de résolution a deux objectifs. Il procurera une aide exceptionnelle aux étudiants qui participeront à ce programme à titre de stagiaires et sera aussi extrêmement utile aux députés. J'ai dit qu'il y avait seulement trois catégories de stagiaires, soit les diplômés en sciences politiques, les étudiants en droit, et les journalistes. Mon raisonnement part du principe que, dans ce genre de programme, il est préférable de marcher avant de